



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST

Informations du service spécialisé MSST

Journée de travail de la CFST – 10 novembre 2022
Eric Montandon

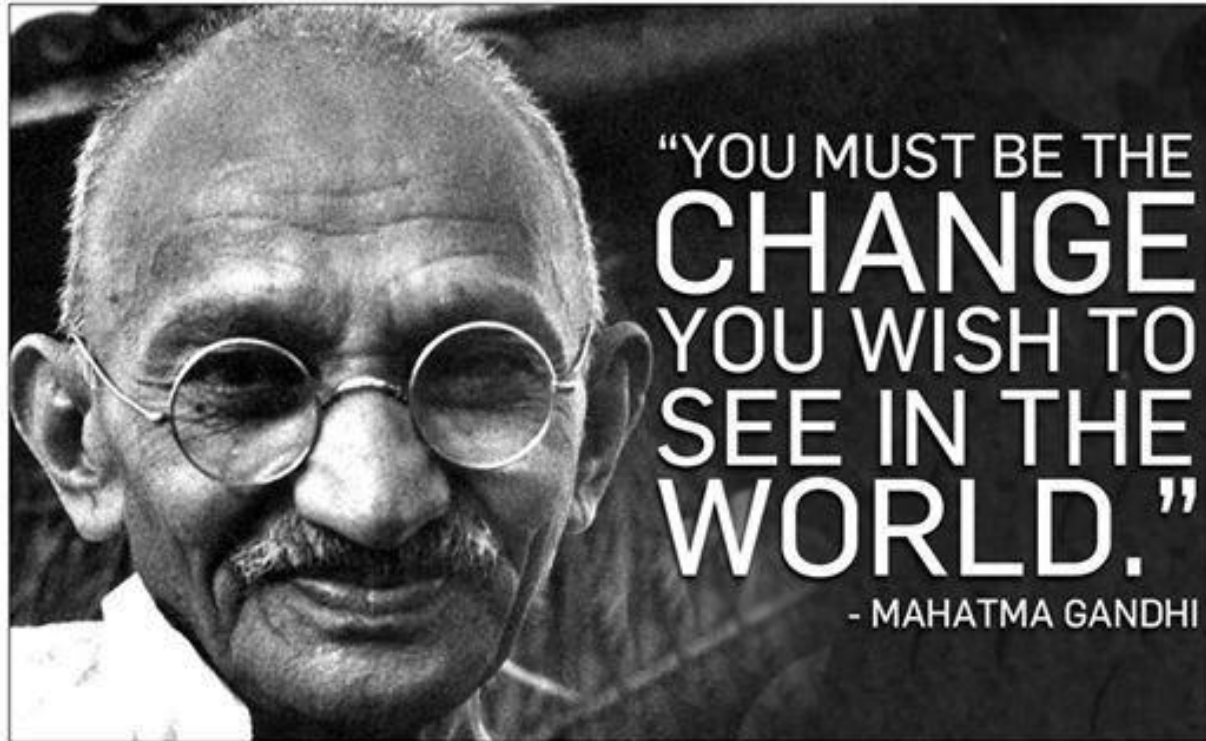


Programme

- Introduction
- Évaluation des cours ASADO
 - Qu'avez-vous particulièrement apprécié?
 - Propositions d'amélioration et mise en œuvre
 - Prochaines étapes
- Informations de la commission spécialisée 22 MSST



Introduction



„Nous devons être le changement que nous voulons voir dans le monde.“



Culture d'entreprise dans l'exécution

Culture de
direction

Culture de
communication

Culture du
feedback

Culture de
l'erreur

Culture de
surveillance /
contrôle

Culture de la
sécurité / de la
prévention

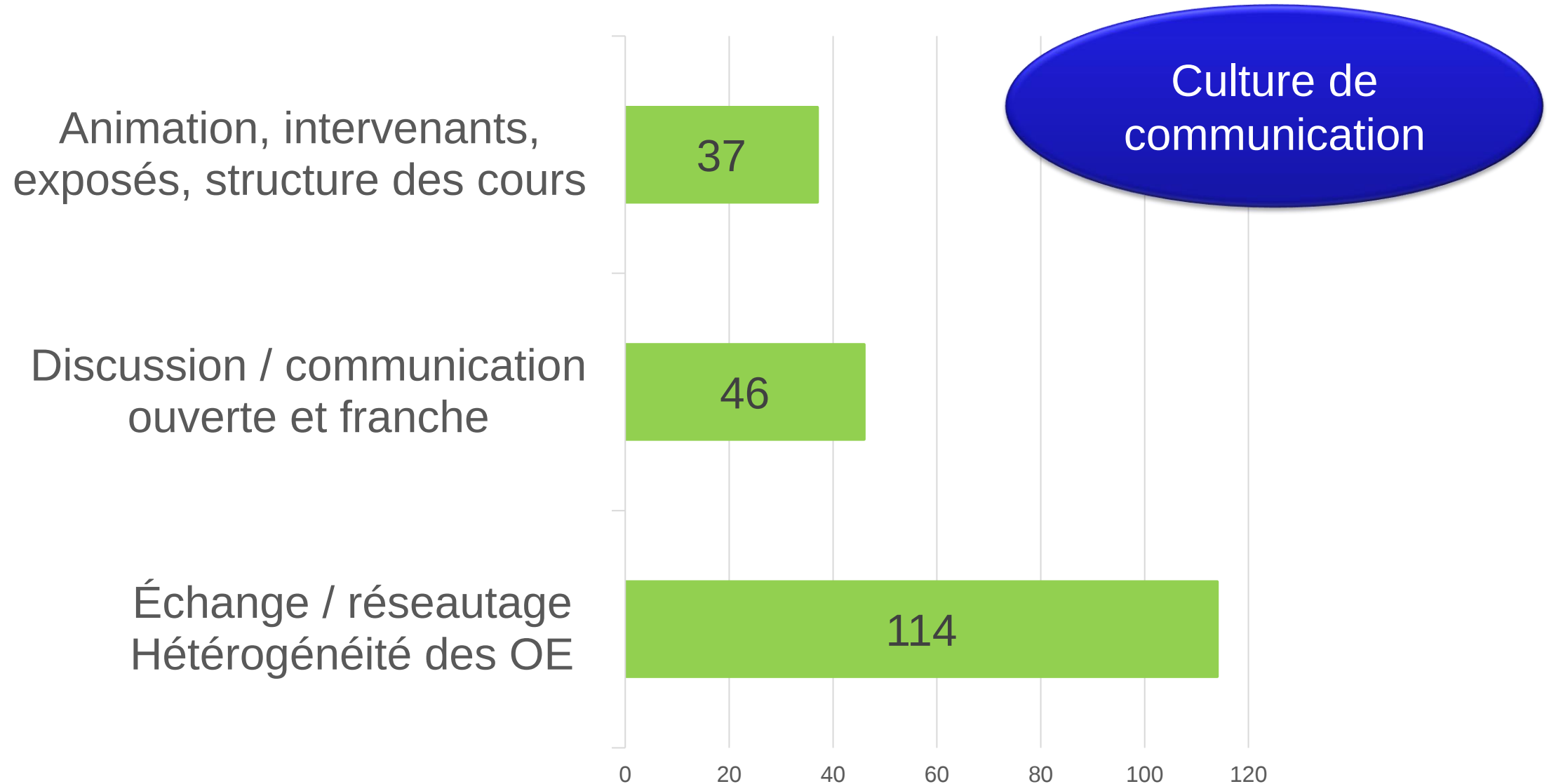


Évaluation des cours ASADO: chiffres-clés

- 1 cours pilote en allemand, 4 cours en allemand, 3 cours en français
- 4 lieux de cours (Nottwil, Sachseln, Lausanne, Morges)
- 159 participants (92: ICT / 7: SECO / 1: agriss / 59: Suva)
- 126 retours → soit un taux de réponse de 79 %
- 13 intervenants de l'ensemble des organes d'exécution



Qu'avez-vous particulièrement apprécié?





Qu'avez-vous particulièrement apprécié?





Qu'avez-vous particulièrement apprécié?



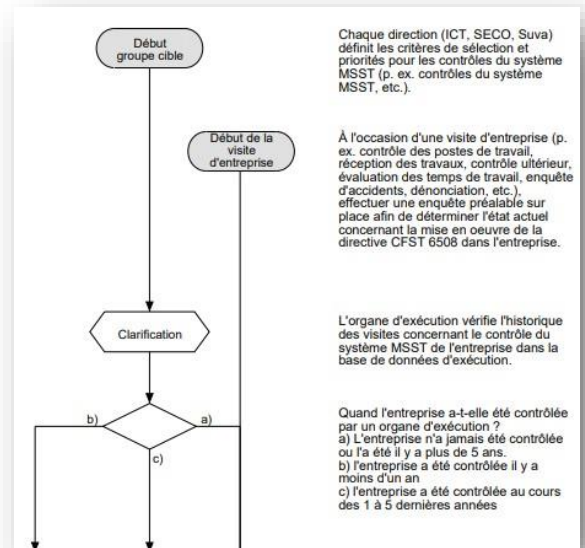


Propositions d'amélioration et mise en œuvre

Les contrôles du système MSST ont pour point de départ différentes situations

- Adaptations dans le déroulement du processus de pré-évaluation MSST

Culture de l'erreur





Propositions d'amélioration et mise en œuvre

Nombre de questions portant sur des exigences majeures / mineures dans le protocole de contrôle MSST

Culture du feedback

- Réduction des questions portant sur des exigences majeures

Contrôle du système MSST catégorie 3.1			Base juridique (non exhaustif)	
Exigences majeures = gras (questions obligatoires) Exigences mineures = normal (questions facultatives)	Mesures	Date	OPA, art.	OLT 3, art. Loi divers
2 Organisation de la sécurité				
2.1 Faites-vous appel à des spécialistes de la sécurité au travail (p. ex. en adhérant à une solution par branche, solution par groupes d'entreprises, solution type ou en élaborant une solution individuelle) ?	☐	☐	11a, 11d, 3 al. 1bis	7 al. 3, 3 al. 3
2.2 A-t-on nommé un préposé à la sécurité dans l'entreprise et est-il actif ?	☐	☐	7, 8, 11e, 11f, 11g	7
2.3 A-t-on défini les compétences et responsabilités en matière de sécurité au travail et de protection de la santé pour toutes les activités ?	☐	☐	6, al. 3	5, al. 2



Prochaines étapes

- Évaluation des retours
- Planification des dates / lieux de cours pour 2023 (9 cours)
- Budgétisation des cours 2023
- Publication des cours
- Inscription aux cours
- Adaptation du contenu et de la méthodologie des cours

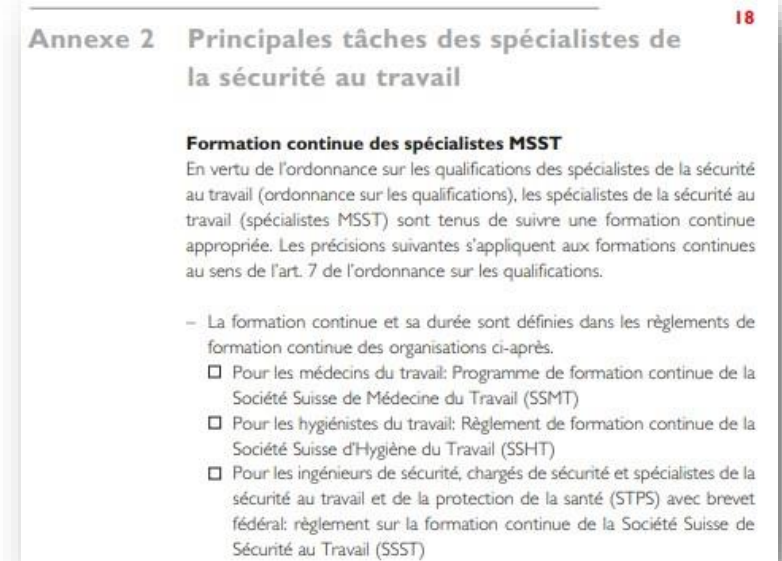




Informations de la commission spécialisée 22 MSST

- Compétences indicatives Personne de contact pour la sécurité au travail et la protection de la santé (PERCO STPS)
- Formation continue des spécialistes MSST

Culture de direction





Informations de la commission spécialisée 22 MSST

- Révision des annexes 1 à 5 de la directive CFST 6508

Culture de
surveillance /
contrôle

Annexe I Dangers particuliers

La liste des dangers particuliers figurant ci-dessous est déterminante pour l'obligation de faire appel à des spécialistes de la sécurité au travail.

En règle générale, les entreprises soumises à un taux de prime nette de l'assurance contre les accidents professionnels de 0,5% et plus de la somme des salaires, présentent des dangers particuliers.

Conditions particulières au poste de travail

■ Travaux sans emplacement de travail fixe

Lieu de travail sans l'environnement assuré d'un emplacement de travail fixe, muni normalement d'un équipement permanent et délimité dans l'espace, chez un employeur.

Font partie de cette catégorie «Travaux sans emplacement de travail fixe»:

- ☐ Exploitations agricoles et forestières (entreprises ayant des collaborateurs / des apprentis; entreprises LAA)
- ☐ Secteur principal de la construction et du second œuvre (bâtiment et génie civil)
 - Travaux sur les chantiers, nettoyage de bâtiments, travaux de montage, etc.
 - Chantiers en consortium
- ☐ Entretien de routes dans les zones de circulation
- ☐ Travaux d'installation et d'entretien du réseau d'eau, de gaz, de courant faible et de courant fort dans la zone de circulation
- ☐ Construction de lignes électriques aériennes
- ☐ Construction et entretien de voies
- ☐ Montage (grands chantiers)



Un grand merci

à l'ensemble des organes d'exécution et membres de la
commission spécialisée 22 MSST

